

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal**

Séance du 31 mars 2026

Sous la présidence de M. Philippe BROLY, Maire

Membres en fonction :	19
Membres présents :	19
Membres absents non-excuses	0
Membres absents excusés :	0
Membres absents avec pouvoir :	0

Conseillers présents : Mmes et MM., Patrick KAUFFMANN, Lucienne ZWINGER, Edouard CAU, Alain KAPFER, Philippe BROLY, Patricia SCHOTT, Sandra STRASSER, Emmanuel RAPIN, Yves ROTT, Julie SCHLEGEL, Adeline SCHIFF, Raphaël HENNINGER, Julien HAGUENAUER, Elisabeth HIBOU, Enola WIND, Françoise ADLER, Alexandre WAHNERT, Thierry FOHRER et Nathalie TRAPP

Absents ayant donné procuration : Néant

Absents excusés : Néant

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Yves ROTT

**DCM 2026-03-19 : RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste permanent
d'adjoint administratif**

L'équipe administrative est actuellement composée :

- D'un attaché territorial occupant le poste de Directeur Général des Services,
- D'un adjoint administratif en charge de l'accueil,
- D'un adjoint administratif à temps partiel en charge de l'urbanisme, l'état civil, les élections et la communication,
- D'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles qui occupe partiellement un poste d'agent administratif en charge des archives et du recensement militaire.

L'agent titulaire du poste de chargé d'accueil est actuellement en détachement auprès du ministère de l'intérieur. Elle est remplacée par un agent contractuel dont la fin de contrat à durée déterminée coïncide avec la fin du détachement de l'agent titulaire.

L'agent titulaire nous a fait part de son souhait de ne pas réintégrer les services de la mairie. Le poste de chargé d'accueil peut donc être pourvu de façon permanente.

Il est proposé de procéder à la stagiairisation de l'agent en poste puisqu'il apporte satisfaction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
067-216703561-20260331-DCM-2026-03-19-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3.2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} juin 2026,
- **CHARGE** le Maire, de réaliser toutes les formalités nécessaires.

Lu, approuvé et signé.

Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME

Offendorf, le 1^{er} avril 2026



Yves ROTT
Secrétaire de séance

Philippe BROLY
Maire